

COMMUNIQUE DE PRESSE

Permanence des soins : l'ARS poursuit le dialogue avec les médecins régulateurs libéraux

L'ARS Occitanie confirme l'attachement et le soutien financier qu'elle apporte à la permanence des soins exercée par les médecins généralistes libéraux. Ce service permet à tous les patients de la région de trouver une réponse médicale adaptée quand les cabinets médicaux sont fermés.

L'organisation de ces dispositifs de permanence des soins est en cours d'harmonisation dans toute la région. L'ARS poursuit le dialogue avec les représentants des médecins, afin d'accompagner au mieux les missions qu'ils remplissent avec efficacité et professionnalisme depuis des années.

Une réunion de travail avec les médecins de la Haute-Garonne

Une réunion de travail a été organisée ce vendredi après-midi dans les locaux de l'ARS à Toulouse avec l'association des médecins participant à la régulation libérale dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires en Haute-Garonne (REGUL 31). Cette rencontre a permis d'échanger autour des revendications locales des médecins de ce département, en grève depuis le 1^{er} janvier. L'ARS a rappelé l'importance de ses engagements financiers dans ce domaine (voir encadré ci-contre). Dans ce contexte, l'ARS rappelle aux personnes malades que leur prise en charge reste assurée en Haute-Garonne et que les modalités d'accès aux soins sont inchangées.

Un comité de pilotage régional le 11 janvier

Les représentants des médecins de la région participent depuis plus d'un an à des travaux d'harmonisation des différents dispositifs de permanence des soins dans la région. En tenant compte des spécificités de chaque territoire, l'ARS Occitanie est attachée à garantir l'accès à un médecin de garde pour tous et à améliorer les conditions de participation des médecins qui se mobilisent dans ce cadre. Pour accélérer ces travaux, l'ARS a proposé d'anticiper la prochaine réunion de ce comité de pilotage régional, qui se tiendra dès le 11 janvier prochain.

.../...

REPERES

40 millions d'euros

L'ARS coordonne avec les médecins libéraux l'organisation de la permanence des soins et son indemnisation, en accompagnement de la rémunération spécifique des consultations par l'Assurance Maladie. Au plan financier, l'ARS rappelle que l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année à la permanence des soins s'élève à plus de 40 millions d'euros en Occitanie, soit plus de 20 millions d'euros pour organiser le dispositif et indemniser les permanences des professionnels de santé (médecins régulateurs et médecins de garde) et plus de 20 millions d'euros pour les honoraires médicaux liés aux consultations et visites.

75 euros et 85 euros par heure

La permanence des soins est encadrée par des dispositions législatives et réglementaires du Code de la Santé Publique. Dans la plupart des régions, le forfait de régulation libérale est établi à hauteur du seuil minimal fixé par arrêté, soit 70 euros/heure pour les médecins libéraux qui répondent aux appels téléphoniques des patients quand les cabinets médicaux sont fermés. Pour tous les médecins régulateurs libéraux de la région Occitanie, l'ARS a proposé un montant supérieur à ce seuil : 75 euros/heure majorés à 85 euros/heure la nuit.

Cette proposition augmenterait le montant des indemnisations pour tous les médecins concernés dans la région : A Toulouse, l'indemnisation passerait ainsi de 70 à 75 euros/heure en journée (+7%), et de 70 à 85 euros/heure la nuit (+21%). A Montpellier, cette indemnisation passerait de 70 à 75 euros/heure en journée (+7%), et de 80 à 85 euros/heure la nuit (+6%). Cette indemnisation passerait ainsi à 300 euros pour une soirée de régulation médicale (20h/minuit), 680 euros pour une nuit (Minuit/8h) et 600 euros pour une journée de 8h de régulation, un dimanche par exemple.

LES BONS REFLEXES

En cette période d'épidémies hivernales, il est possible que les délais d'accès aux soins soient un peu plus long qu'à l'accoutumée. Pour éviter toute attente inutile, l'Agence régionale de santé Occitanie rappelle les bons réflexes à avoir :

- **N'attendez pas et consultez votre médecin traitant dès l'arrivée des premiers symptômes.**
- **En dehors des plages d'ouverture des cabinets médicaux (après 20h, les week-ends et les jours fériés), téléphonez toujours avant de vous déplacer : vous serez orienté vers le dispositif de permanence médicale le plus adapté à votre état de santé.**

En Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne : appelez le 39 66 Allô Docteur

Dans l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales : composez le 15

En Lozère : appelez le 0 810 604 608

- **Pour toute urgence médicale, ou en cas de doute, contactez le 15 (accessible 24h/24).**